

1. Identification de la substance ou préparation et de la société productrice

Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

635L14 - Laque à pulvériser Orthocryl, incolore

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Couleur pour la technique orthopédique. Aérosol.
Uniquement pour utilisateurs professionnels.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Otto Bock HealthCare Canada Ltd.

Rue/B.P.: 5470 Harvester Road

Place, Lieu: Burlington, ON L7L 5N5, CDN

Canada

WWW: www.ottobock.ca

E-mail: info.canada@ottobock.com

Téléphone: (800) 665-3327

Télécopie: (800) 463-3659

Service responsable de l'information:

Mark Agro, Téléphone: (800) 665-3327 (9 am - 5 pm)

Indications diverses:

Siège:

Ottobock SE & Co. KGaA

Max-Näder-Straße 15

Duderstadt

Allemagne

Numéro d'appel d'urgence

COLLECT, Téléphone: (613) 996-6666**Transport:****CONSULTANK Lutz Harder GmbH (Contract QUALI003)****Téléphone: +49 (0)178-4337434 (from USA: 01149 178 4337434)**

2. Identification des dangers

Aperçu de cas d'urgence

Aspect: Forme: liquide avec un gaz propulseur comprimé, Aérosol

Couleur: incolore, limpide

Odeur: semblable à la cétone

Classification: Aerosol 1; Eye Irrit. 2A; STOT SE 3; STOT RE 2;

Symboles de danger:

Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger:	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Conseils de prudence:	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les aérosols. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Statut des risques

Ce produit est classé comme dangereux sous les lois de l'OSHA aux États-Unis et du SIMDUT au Canada.

Dangers non classés ailleurs

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
 Un échauffement au-dessus de 50 °C provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.
 voir section 11: Informations toxicologiques

3. Composition / Informations sur les composants

Spécification chimique: Mélange de substance active avec du gaz propulseur.

Composants pertinents:

n°CAS	Désignation	Teneur	Classification
CAS 67-64-1	Acétone	30 - 60 %	Flam. Liq. 2. Eye Irrit. 2A. STOT SE 3.
CAS 123-86-4	Acétate de n-butyle	10 - 30 %	Flam. Liq. 3. STOT SE 3.
CAS 108-65-6	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1 - 5 %	Flam. Liq. 3.
CAS 8052-41-3	Solvant Stoddard	0.5 - 1.5 %	Flam. Liq. 3. STOT RE 1. Asp. Tox. 1. Aquatic Chronic 2.
CAS 74-98-6	Propane	10 - 30 %	Flam. Gas 1. Compr. Gas.
CAS 106-97-8	n-Butane, <0,1% 1,3-Butadiène	3 - 7 %	Flam. Gas 1. Liquef. Gas.
CAS 75-28-5	Isobutane	1 - 5 %	Flam. Gas 1. Compr. Gas.

4. Premiers secours

Informations générales: En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

En cas d'inhalation: Transporter la victime à l'air frais, desserrer ses vêtements et l'allonger.
En cas de problème respiratoire, appeler tout de suite un médecin.

Après contact avec la peau: Oter aussitôt les vêtements souillés. Laver soigneusement avec de l'eau et du savon.
En cas de malaises, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 5 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion: L'absorption n'est pas considérée comme un risque d'exposition.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
En cas d'inhalation:
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Affecte le système nerveux central.
Risque d'une acidose métabolique.
Symptômes: Maux de tête, vertiges, fatigue, asténie musculaire, effets narcotiques et dans certains cas exceptionnels perte de conscience.

Informations pour le médecin

Traitement symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point éclair/plage d'inflammabilité:
<= -18 °C

Température d'auto-inflammabilité:
Aucune donnée disponible

Agents d'extinction appropriés:
Poudre d'extinction, mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:
jet d'eau de forte puissance

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aérosol extrêmement inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:
Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Indications complémentaires:
Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau.
Récipient sous pression. Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de précautions individuelles:
Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart.
Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Précautions en matière d'environnement:

Éviter toute infiltration du produit dans le sol, les canalisations, les eaux courantes, les locaux situés en contrebas ainsi que les excavations.

Méthodes de nettoyage:

Ramasser avec un produit absorbant non inflammable (par ex. sable/terre/kieselguhr/vermiculite) et éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

Indications complémentaires:

N'utiliser que des appareils/garnitures antidéflagrants.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Porter des vêtements de travail appropriés. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles, plus lourds que l'air. Protéger de la radiation solaire et de températures supérieures à 50 °C. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni incinérer. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Récipient sous pression.

Stockage

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Respecter les réglementations en vigueur pour les générateurs d'aérosol. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec des substances comburantes.
Conserver à l'écart des oxydants forts.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Directives de l'exposition

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
67-64-1	Acétone	Canada, Alberta: OEL 15 min	1800 mg/m ³ ; 750 ppm
		Canada, Alberta: OEL 8 hour	1200 mg/m ³ ; 500 ppm
		Canada, BC: OEL STEL	500 ppm
		Canada, BC: OEL TWA	250 ppm
		Canada, Québec: VECD	2380 mg/m ³ ; 1000 ppm
		Canada, Québec: VEMP	1190 mg/m ³ ; 500 ppm
		EUA: ACGIH: STEL	500 ppm
		EUA: ACGIH: TWA	250 ppm
		EUA: NIOSH: TWA	590 mg/m ³ ; 250 ppm
		EUA: OSHA: TWA	2400 mg/m ³ ; 1000 ppm
123-86-4	Acétate de n-butyle	Canada, Alberta: OEL 15 min	950 mg/m ³ ; 200 ppm
		Canada, Alberta: OEL 8 hour	713 mg/m ³ ; 150 ppm
		Canada, BC: OEL TWA	20 ppm
		Canada, Québec: VECD	950 mg/m ³ ; 200 ppm
		Canada, Québec: VEMP	713 mg/m ³ ; 150 ppm
		EUA: NIOSH: STEL	950 mg/m ³ ; 200 ppm
		EUA: NIOSH: TWA	710 mg/m ³ ; 150 ppm
		EUA: OSHA: TWA	710 mg/m ³ ; 150 ppm
108-65-6	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Canada, BC: OEL STEL	75 ppm
		Canada, BC: OEL TWA	50 ppm
		Canada, Ontario: OEL TWA	270 mg/m ³ ; 50 ppm
8052-41-3	Solvant Stoddard	Canada, Alberta: OEL 8 hour	572 mg/m ³ ; 100 ppm
		Canada, BC: OEL STEL	580 mg/m ³
		Canada, BC: OEL TWA	290 mg/m ³
		Canada, Québec: VEMP	525 mg/m ³ ; 100 ppm
		EUA: ACGIH: TWA	525 mg/m ³ ; 100 ppm
		EUA: NIOSH: TWA	350 mg/m ³
		EUA: OSHA: TWA	2900 mg/m ³ ; 500 ppm
		NIOSH: Ceiling	1800 mg/m ³
74-98-6	Propane	Canada, Alberta: OEL 8 hour	1000 ppm
		Canada, Québec: VEMP	1800 mg/m ³ ; 1000 ppm
		EUA: NIOSH: TWA	1800 mg/m ³ ; 1000 ppm
		EUA: OSHA: TWA	1800 mg/m ³ ; 1000 ppm
106-97-8	n-Butane, <0,1% 1,3-Butadiène	Canada, Alberta: OEL 8 hour	1000 ppm
		Canada, BC: OEL STEL	750 ppm
		Canada, BC: OEL TWA	600 ppm
		Canada, Ontario: OEL TWA	800 ppm
		Canada, Québec: VEMP	1900 mg/m ³ ; 800 ppm
		EUA: ACGIH: TWA	1000 ppm
		EUA: NIOSH: TWA	1900 mg/m ³ ; 800 ppm
75-28-5	Isobutane	Canada, Ontario: OEL TWA	800 ppm
		EUA: ACGIH: TWA	1000 ppm
		EUA: NIOSH: TWA	1900 mg/m ³ ; 800 ppm

Valeurs limites biologiques:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil	Paramètre	Échantillonnage
67-64-1	Acétone	EUA: ACGIH-BEI, urine	25 mg/L	acétone	fin de l'exposition voire fin du processus

Contrôle de l'exposition

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Se reporter également aux informations du chapitre 7, paragraphe stockage.

Protection individuelle

Protection yeux/visage Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme OSHA Standard - 29 CFR: 1910.133 o ANSI Z87.1-2010.

Protection de la peau Porter un vêtement de protection approprié.

Gants de protection conforme à la OSHA Standard - 29 CFR: 1910.138.

Type de gants: caoutchouc nitrile, néoprène

Période de latence: > 480 min.

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

Utiliser un filtre contre les vapeurs de liaisons organiques à point d'ébullition bas conforme à OSHA Standard - 29 CFR: 1910.134 ou ANSI Z88.2.

Concerne propane en général:

En cas de dépassement de la concentration, utiliser un appareil isolant!

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Forme: liquide avec un gaz propulseur comprimé, Aérosol
Couleur: incolore, limpide

Odeur: semblable à la cétone

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Valeur pH: Aucune donnée disponible

Point de fusion/point de congélation: Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Aucune donnée disponible

Point éclair/plage d'inflammabilité: <= -18 °C

Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible

Inflammabilité: Aucune donnée disponible

635L14 - Laque à pulvériser Orthocryl, incolore

Numéro de matière 635L14

Page: 7 de 13

Limites d'explosibilité:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): 1.00 Vol% LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): 15.00 Vol% (Acétate de n-butyle)
Tension de vapeur:	2700 - 3500 hPa
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	0.72 g/mL
Solubilité dans l'eau:	partiellement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Décomposition thermique:	Aucune donnée disponible
Indications diverses:	Densité relative de la vapeur à 20 °C (air = 1): >1 Indice d'évaporation: <1 (éther = 1)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Stabilité chimique:	Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses	Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Conditions à éviter:	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Ne pas ouvrir violemment les bombes aérosol
Matières incompatibles:	Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux:	En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Décomposition thermique:	Aucune donnée disponible

11. Informations toxicologiques

Tests toxicologiques

Effets toxicologiques: Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.
Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.
Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.
Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2A = Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire: Manque de données.
Sensibilisation cutanée: Manque de données.
Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.
Cancerogénité: Manque de données.
Toxicité pour la reproduction: Manque de données.
Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): STOT RE 2 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration: Manque de données.

Symptômes

En cas d'une exposition prolongée: Des lésions systémiques peuvent avoir lieu sur les reins, foie et coeur ainsi que des troubles neuropsychiatriques. Autres symptômes: dommages pulmonaires. peut provoquer des atteintes sanguines.

En cas d'inhalation: vertiges, maux de tête.

Après contact avec la peau:

Légèrement irritant. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

Indications diverses relatives à l'écologie

Teneur en composés organiques volatils (COV):

100 % en poids = 720 g/L

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

13. Considérations relatives à l'élimination

Produit

Recommandation: Déchets spéciaux. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Indications diverses

Même après usage, ne pas ouvrir de force ni incinérer.

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

Vider soigneusement et si possible complètement.

14. Informations relatives au transport

USA: Department of Transportation (DOT)

Identification number: UN1950
Désignation technique spécifique: UN 1950, ONU 1950, AÉROSOLS
Hazard class or Division: 2.1
Labels: 2.1
Dispositions particulières: N82
Packaging – Exceptions: 306
Packaging – Non-bulk: None
Packaging – Bulk: None
Quantity limitations – Passenger aircraft / rail: 75 kg
Quantity limitations – Cargo only: 150 kg
Vessel stowage – Location: A
Vessel stowage – Other: 25, 87, 126



Canada: Transportation of Dangerous Goods (TDG)

UN Number: UN1950
Shipping name: ONU 1950, AÉROSOLS
TDG class: 2.1
Special provisions: 80, 107
Explosive limit and limited quantity index: 1 L
Passenger carrying road or rail index: 75 L

635L14 - Laque à pulvériser Orthocryl, incolore

Numéro de matière 635L14

Page: 10 de 13

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU:	UN 1950
Désignation technique spécifique:	UN 1950, AEROSOLS
Class or division, Subsidiary risk:	Class 2, Subrisk -, see SP63
Groupe d'emballage:	-
Numéro EmS:	F-D, S-U
Dispositions particulières:	63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Quantités limitées:	See SP277
Excepted quantities:	E0
Conditionnement - Instructions:	P207, LP200
Conditionnement - Réglementations:	PP87, L2
IBC - Instructions:	-
IBC - Réglementations:	-
Instructions réservoirs - IMO:	-
Instructions réservoirs - UN:	-
Instructions réservoirs - Réglementations:	-
Arrimage et manutention:	SW1 SW22
Séparation:	SG69
Propriétés et observations:	-
Polluant marin:	non
Groupe de ségrégation:	none

Transport aérien (IATA)

Numéro UN d'identification:	UN 1950
Désignation technique spécifique:	UN 1950, AEROSOLS, flammable
Class or division, Subsidiary risk:	Class 2.1
Etiquette de danger:	Flamm. gas
Excepted Quantity Code:	E0
Passenger and Cargo Aircraft: Ltd.Qty.:	Pack.Instr. Y203 - Max. Net Qty/Pkg. 30 kg G
Passenger and Cargo Aircraft:	Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 75 kg
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 150 kg
Dispositions particulières:	A145 A167 A802
Emergency Response Guide-Code (ERG):	10L

15. Règlements**Directives nationales - Canada**

Aucune donnée disponible

Directives nationales - U.S. Federal Regulations

Acétone:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed Clean Air Act: SOCMI Chemical: yes Other Environmental Laws: CERCLA: RQ 5000 lbs. RCRA Hazardous Wastes: Code U002 RCRA Groundwater Monitoring: Methods 8240 / PQL 100 NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0004*
Acétate de n-butyle:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed Clean Water Act: Hazardous Substances: RQ 5000 lbs. Other Environmental Laws: CERCLA: RQ 5000 lbs. NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0072
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:	TSCA Inventory: listed; EPA flags P TSCA HPVC: not listed
Solvant Stoddard:	TSCA: not listed
Propane:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed Clean Air Act: Accidental Release Prevention: Threshold 10000 lbs. / Basis for listing = f NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0524
n-Butane, <0,1% 1,3-Butadiène:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed Clean Air Act: Accidental Release Prevention: Threshold 10000 lbs. / Basis for listing = f NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0068*
Isobutane:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed Clean Air Act: Accidental Release Prevention: Threshold 10000 lbs. / Basis for listing = f NIOSH Recommendations: Occupational Health Guideline: 0350*

635L14 - Laque à pulvériser Orthocryl, incolore

Numéro de matière 635L14

Page: 12 de 13

Directives nationales - U.S. State Regulations

Acétone:	California Prop 65 List: None Delaware Air Quality Management List: DRQ: 5000 - RQ State: Federal Regulations Apply Idaho Air Pollutant List: Title 585: AAC: 89 - EL: 119 - OEL: 1780 Massachusetts Haz. Substance codes: 2,4,5,6 F8 F9 Minnesota Haz. Substance: Codes: AON - Ratings: 7.16 - Status: Title III New York List of Hazardous Substances: RQ-Air: 5000 - RQ-Land: 1 - Note: No Note Associated with this chemical. Pennsylvania Haz. Substance code: E Washington Air Contaminant: TWA: 750 ppm - 1800 mg - STEL: 1000 ppm - 2400 mg
Acétate de n-butyle:	CAS# 123-86-4 can be found on the following state right to know lists: - California, Massachusetts, Minnesota, New Jersey, Pennsylvania.
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:	Idaho Air Pollutant List: Title 585: AAC: 3.6 - EL: 24 - OEL: - - Title 586: -
Propane:	California Proposition 65 code: - Delaware Air Quality Management List: DRQ: F 1000** - RQ State: State requirements differs from Federal Massachusetts Haz. Substance codes: 2,4,5,6 Minnesota Haz. Substance: Codes: AP - Ratings: - - Status: Title III New Jersey RTK Hazardous Substance: DOT: 1978 - Sub No.: 1594 - TPQ: - Pennsylvania Haz. Substance code: - Washington Air Contaminant: TWA: 1000 ppm - 1800 mg
n-Butane, <0,1% 1,3-Butadiène:	Delaware Air Quality Management List: DRQ: F 1000** - RQ State: State requirements differs from Federal Massachusetts Haz. Substance codes: 4,5,6 Minnesota Haz. Substance: Codes: A - Ratings: - - Status: Title III New Jersey RTK Hazardous Substance: DOT: 1011 - Sub No.: 0273 - TPQ: - Pennsylvania Haz. Substance code: - Washington Air Contaminant: TWA: 800 ppm - 1900 mg
Isobutane:	California Proposition 65 code: - Delaware Air Quality Management List: DRQ: F 1000** - RQ State: State requirements differs from Federal Massachusetts Haz. Substance codes: 6 New Jersey RTK Hazardous Substance: DOT: 1969 - Sub No.: 1040 - TPQ: - Pennsylvania Haz. Substance code: -

16. Autres informations

Texte pour l'étiquetage: Contient 30 - 60 % Acétone, 10 - 30 % Acétate de n-butyle, 1 - 5 % Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle, 0.5 - 1.5 % Solvant Stoddard, 10 - 30 % Propane, 3 - 7 % n-Butane, <0,1% 1,3-Butadiène, 1 - 5 % Isobutane. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Systèmes d'évaluation de danger:



NFPA Hazard Rating:

Health: 1 (Slight)

Fire: 4 (Severe)

Reactivity: 0 (Minimal)

HMIS Version III Rating:

Health: 1 (Slight)

Flammability: 4 (Severe)

Physical Hazard: 0 (Minimal)

Personal Protection: X = Consult your supervisor

HEALTH	1
FLAMMABILITY	4
PHYSICAL HAZARD	0
	X

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1.3: Siège

Créée:

21/10/1994

Service responsable de la fiche technique

Responsable:

voir section 1: Service responsable de l'information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.